

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2014 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Adjoint ; Myriam GACHE, Jacky GRIBET, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Hélène LARMANDE, Marlène LE DU, Jean-Claude MANGANO, Maryse MONTALON, Bernard ROYET, Yvan ROZIER

Christelle LOUIS-PEPIN est arrivée à 19h50.

Absents excusés : M. Robert DEYGAS donne pouvoir à M. Christian ROUCHON, Cécile BRUYERE, Maxime BLACHON.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

ELECTRIFICATION – AUGMENTATION DE PUISSANCE POUR ALIMENTER LA BOULANGERIE FUSTIER

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour le projet suivant :

Opération : Electrification

Projet non soumis à autorisation d'urbanisme

Libellé : Augmentation de puissance pour alimenter la boulangerie FUSTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur Pierre MONTAGNE rappelle que le mardi 11 novembre sera commémoré le 100^{ème} anniversaire de la guerre de 1914-1918. Le départ du défilé est prévu à 9H15 devant l'école, pour se rendre au Monument aux morts situé au Place du Souvenir (cimetière), puis au Monument aux morts situé Place de la Victoire. Il sera suivi d'un apéritif servi à la salle des fêtes.

Après avoir reçu les représentants de la FNACA, Monsieur Pierre MONTAGNE informe que la prochaine cérémonie aura lieu le 19 mars 2015 à 18h à Saint Barthélemy de Vals.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté d'interdiction d'épandage du compost produit par le centre de valorisation des ordures ménagères de Saint Barthélemy de Vals est toujours en vigueur sur le territoire communal. Il informe que des tests d'épandage ont été réalisés en collaboration avec un agriculteur de la commune.

Au vu des améliorations apportées quant à la qualité de ce compost, la chambre d'agriculture va procéder à de nouveaux tests et rendra prochainement ses conclusions. Madame Maryse MONTALON fait remarquer que des camions non bâchés circulent toujours et dégagent des odeurs désagréables.

Suite à la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste envisagée par la Poste à compter du 01 décembre 2014, il a été demandé par courrier du 02 octobre 2014 que l'ouverture du bureau de poste soit élargie à deux après-midi pour assurer un meilleur service aux usagers. En réponse, la Poste a indiqué maintenir le volume de 15h hebdomadaire annoncé initialement.

Monsieur Christian ROUCHON informe l'assemblée que la communauté de communes Porte de DrômArdeche, par le biais de son service communication, offre un service gratuit de conseil architectural. Cette information sera reléguée sur site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.

Il indique également que dans le cadre d'un éventuel projet de réaménagement de la traversée du village, le CFPPA de Romans propose 4 journées d'accompagnement et de conseil pour la réalisation de l'étude paysagère. Coût : 2 800 €.

Concernant le PLU, Monsieur ROUCHON stipule qu'une modification simplifiée serait souhaitable afin d'apporter des améliorations au document actuel.

En amont, une relecture des différents documents, plans et règlements sera effectuée par les membres de la commission urbanisme.

La modification simplifiée du PLU étant l'une des procédures d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme pour permettre aux communes ou regroupements de communes dotées d'un P.L.U de le faire évoluer par arrêté municipal.

Madame Christelle PAPIN fait le point sur l'organisation du repas offert par la municipalité aux seniors. Rendez-vous à tous les élus disponibles le samedi 08 novembre à 9h30 pour la mise en place de la salle.

A ce jour, on compte 186 inscrits.

Aussi, elle fait savoir que 9 familles sont désormais bénéficiaires de la Banque Alimentaire, ce qui représente 30 personnes.

Elle souligne qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un réchaud et d'un chauffage d'appoint à gaz pour répondre aux urgences sociales.

Ensuite Monsieur Ludwig MONTAGNE prend la parole pour informer qu'il a reçu l'adjutant LEANNI, référent sécurité de la gendarmerie. Afin d'élaborer une stratégie de sûreté et lutter au mieux contre les actes de malveillance, le référent sécurité a déjà réalisé une visite des différents sites de la commune afin d'en déterminer les fragilités et préconisera un certain nombre de mesures et de recommandations de sécurité.

Monsieur Ludwig MONTAGNE rappelle que dans le contexte actuel de baisse des dotations et des charges croissantes qui pèsent notamment sur les collectivités, une réflexion est engagée sur les économies de fonctionnement qui pourraient être réalisées (restauration scolaire, chauffage, contrats d'assurance...).

Pour la prochaine réunion finances du 08 décembre, il est demandé à l'ensemble des commissions communales de chiffrer les propositions afin qu'elles soient étudiées lors du débat d'orientation budgétaire 2015.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Noël GREVE. Il indique que le SIVU Voirie Galaure va acquérir un nouveau broyeur d'accotement.

Il stipule que Sogea a terminé les travaux d'assainissement du centre du village.

Un poteau d'incendie a été remplacé au quartier Marnas.

Madame Christelle LOUIS-PEPIN fait un bilan des TAP depuis leur mise en place. Elle constate une diminution des inscriptions pour cette deuxième période ce qui a conduit la communauté de communes de Porte de DrômArdèche à ne conserver que 4 intervenants au lieu des 7 prévus initialement.

Monsieur Ludwig MONTAGNE suggère que les informations relatives aux TAP soient collées dans le cahier de liaison afin que les parents en prennent systématiquement connaissance.

Madame LOUIS-PEPIN informe que la fréquentation de la garderie du matin a augmenté et Madame Sabine MERMET ne peut pas gérer seule l'ensemble des enfants.

A partir du lundi 03 novembre, elle sera aidée par Madame Nadjiha DIAB les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et par Mme Mansoria DIAB les mercredis matins.

Il a été décidé qu'une réunion du personnel des écoles soit programmée trimestriellement.

Le prochain conseil d'école est fixé au lundi 10 novembre 2014.

Monsieur Jacky GRIBET intervient pour signaler que pour assurer la sécurité du site internet de la commune, il y a lieu d'effectuer une mise à jour. Il convient de migrer d'une version Joomla 1.5 vers Joomla 3. Cette mise à jour sera effectuée par Monsieur Romain OLTRA. Coût de l'intervention : 300 €.

La fréquentation du site internet est croissante avec plus de 156 000 visiteurs par an.

Par ailleurs, M. GRIBET souligne que le bulletin municipal est en début de préparation.

Les articles à publier sont à lui transmettre au plus tôt.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que près de 600 personnes ont manifesté le samedi 25 octobre 2014 pour défendre les hôpitaux Drôme-Nord, manifestation à laquelle il a participé.

Il porte à connaissance le courrier de Monsieur le Président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche au Préfet de région au sujet de sa demande de maintien de la ligne ferroviaire entre Saint Rambert d'Albon et Beaurepaire.

- Un point sur les prochaines réunions et commissions est abordé :
 - Vendredi 14 Novembre à 18h30 : réunion publique à la salle des fêtes
 - Mardi 18 Novembre à 18h30 : commission intergénérationnelle
 - Vendredi 28 Novembre à 19h : soirée jeux à la salle des fêtes
 - Lundi 08 Décembre à 19h : commission des finances
 - Lundi 22 Décembre à 14h : réunion du personnel communal

La liste des fêtes et manifestations du mois de Novembre 2014 est distribuée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 1^{er} décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE